

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AVIS PUBLIC

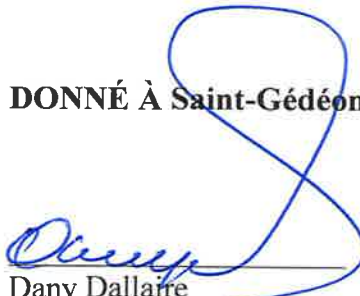
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que :

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 3 juin 2019, les règlements suivants ont été adoptés :
 - Règlement no 2019-481 sur la gestion contractuelle
 - Règlement no 2019-482 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - Règlement no 2019-483 concernant la délégation du pouvoir de dépenser

- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

- Lesdits règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce 6 juin 2019


Dany Dallaire
Directeur général